

Compte rendu du Conseil Municipal du 06 Février 2023

Hor zirenak / présents : Kattalin Duhalde, Sabine Etcheverry, Maité Oxarango, Anne Marie Darguy, Koxe Barbier, Samuel Biscay, Patrick Barneche, Frédéric Hernandez, Philippe Mongabure, Hervé Parachou, Ramuntxo Oteiza, Karine Perez, Chantal Echevertz, Arño Gastambide,

Bilkurara ezin etorria jakinarazia / excusée : Virginie Sabaloue

1. Attribution des lots communaux

Lors de la séance du conseil municipal du 24 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé des conditions d'attribution et du prix des lots viabilisés à Landaluxia et à Harrietakoborda. Mr le Maire rappelle que les critères d'attribution des lots, comme indiqué dans le règlement, priorisent les jeunes et, principalement ceux aux revenus modestes, ce afin de permettre une accession à la propriété à des personnes qui désirent faire de leur acquisition, leur lieu de résidence principale à titre pérenne.

Il a été, également, établi une grille de notation tenant compte : de la relation et l'investissement au village, de la qualité de présentation du dossier, de la motivation ressentie lors des entretiens et de la cohérence du plan de financement.

29 dossiers ont été retirés, 17 personnes ont finalement déposés la demande. Elles ont été toutes reçues par une commission qui a fait une synthèse des entretiens aux collègues.

De tout cela, il ressort un choix fait en concertation et en majorité que je vous trouverez ci-dessous. L'attribution des lots répond à un des vœux des candidats (pas nécessairement le premier), dans un cas de figure il a fallu recourir au tirage au sort.

Mr HERNANDEZ Frédéric et Mr BARBIER Koxe s'étant retirés au moment du vote, le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DECIDE à l'unanimité la vente des lots des lotissements communaux Harrietakoborda et Landaluxia, aux personnes suivantes :

Attribution des lots

Harrietakoborda	
Lot 1	AINCY Paxkal - ELOSEGI MARTINON Itxaro
Lot 2	Amaia SOLAQUI - Mikel HERNANDEZ
Lot 3	Elorri LANDABURU- Frédéric DARQUY
Lot 4	Guillaume CHAREILLE
Landaluxia	
Lot 1	DELATTE Thibault - DELAPORTE Laura
Lot 2	JONCQUET Romain - Chloe FRIAS
Lot 3	Olivier DUBRUEL - Magali SANCHEZ
Lot 4	PEYRELONGUE Maider - UHART Cyril

2. Adhésion service mise à jour adressage

L'adressage est un enjeu majeur pour la bonne conduite des services publics, mais également pour le quotidien des citoyens et entreprises du territoire. La diffusion d'un adressage, tenu à jour sur la Base Adresse National (BAN), permet la prise en compte des nouvelles adresses par tous les utilisateurs : secours, La Poste, GPS, organismes publics et entreprises privées, etc...

La CAPB propose l'adhésion à un service commun mutualisé. Ce service comprend la mise à disposition d'un outil, financé et développé par la CAPB, et la mutualisation d'un agent dédié à l'accompagnement et l'adressage au travers d'un appui technique, méthodologique et de coordination du projet.

L'adhésion au service est payante, coût annuel 500€.

Autorisation donnée au Maire pour signature de la convention afin de bénéficier de ce service.

3. Positionnement de la commune par rapport au projet d'extension ISDI

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques nous a demandé d'organiser une consultation au public sur la demande d'enregistrement déposée par la SAS Société des Carrières de Sare, en vue d'étendre une installation de stockage de déchets inertes sur les communes d'Ayherre et Saint Esteben.

Cette dernière semaine, 21 personnes sont passées à la mairie et ont donné leur avis. D'autres l'ont formulé par mail. Le cahier de recueil a été renvoyé à la Préfecture, en recommandé ce lundi. Le conseil municipal a quinze jours pour donner le sien.

Voilà la liste les éléments qui sont revenus le plus souvent, sans classement ni priorité :

- Proximité de Garraldako erreka pose question
- Pas de présentation faite aux villageois et principalement aux voisins
- Appel à un organisme extérieur de contrôle indépendant
- Destination des comptes rendus des inspections faites
- Attention à mener à la remise en état de l'ISDI existant
- La Société a d'autres lieux propices dont la carrière d'Isturitz
- Proximité avec des agriculteurs appliquant des principes d'agriculture raisonnée et aussi biologique
- Classement des parcelles limitrophes sur Saint-Esteben en zone naturelle et protégée, d'où l'incohérence du projet
- La valorisation des déchets portée sur le projet n'apparaît pas sur l'avis de consultation
- Ruissellement difficilement maîtrisable, pente forte, déclivité
- Site faisant partie d'un milieu préservé et remarquable (dénaturation)
- Impact sur les parcelles du haut, tous les exploitants n'ont pas été vus
- Avant de donner l'accord d'extension, il faudrait vérifier par curetage les matériaux déjà stockés
- Demande que la commune se positionne contre ce projet, du moins en l'état
- Demande d'une réunion d'information précise sur l'organisation prévue et le projet
- Site bien carboné par des essences d'arbres locales et des espèces animales
- Quelle instance indépendante qui permet de contrôler le tri et la qualité des déchets
- Trop d'imprécisions et manque d'éléments objectifs

Comme évoqué et envisagé en réunion de groupe, dans l'état actuel des choses, je vous confirme qu'il m'est impossible de vous inciter à donner un avis favorable pour ce projet. Nous avons besoin d'avoir des garanties et des informations complémentaires.

Lors de la demande préalable, nous avons retenu que le bon côté des choses avec la réhabilitation de l'ancienne zone et la renaturation à terme.

A aucun moment, par exemple, notre attention a été attirée sur la proximité de Garraldako Erreka et les risques de pollution. Et je ne suis pas sûr que les éléments de tonnage soient équivalents. Une demande de rencontre avec les voisins avait été formulée. Le dossier déposé s'est éloigné de la première mouture ou bien de ce qu'on en avait compris.

Notre intention était uniquement d'autoriser l'exploitant à déposer une demande aux services préfectoraux. Avant de donner un avis argumenté, je vous demande dans un premier temps de revenir ou retirer la délibération de juillet pour toutes ces raisons.

Dans un second temps, je vous propose un avis qui pourrait ressembler à ça :

Le conseil municipal d'Ayherre, suite à la consultation organisée par Mr le Préfet sur l'enregistrement de la demandede la société des Carrières de Sare émet un avis défavorable sur ce projet.

En effet, le dossier représente trop d'inconnus et d'éléments qui nous inquiètent à nous élus d'Ayherre mais aussi de Saint Esteben, et aussi bien sûr les villageois des deux communes.

Il aurait fallu, au moins :

- Informer tous les voisins, propriétaires et exploitants, de la carrière des tenants et aboutissants de ce projet.
 - Informer le public et/ou les villageois des deux communes
1. de l'activité déjà assurée jusqu'à présent par l'ISDI: quantités de déchets stockées au cours des années précédentes, origines des déchets, résultats de contrôles garantissant le respect des normes environnementales pratiqués par des organismes extérieurs
 2. du contenu du nouveau projet d'extension du centre lors d'une réunion publique et/ou d'une visite sur site
 3. Inventaire des déchets actuellement en stock, tests de recherche de polluants, étude de faisabilité d'une réutilisation ou d'un recyclage de ces produits, tests sur la présence d'amiante et/ou de goudron, pratiqués par des organismes extérieurs
 4. Assurance que jusqu'à présent des contrôles sur la non nocivité des matériaux entreposés ont été régulièrement effectués, et que la rivière en bordure de carrière (30 m de la carrière) n'a pas été polluée.

Un bail de location court jusqu'à 2030. Il est impératif de mettre de l'ordre dans les pratiques et d'entamer le processus de réhabilitation sans se contenter de laisser faire la nature.

Le Conseil municipal est d'accord pour le prononcé de cet avis défavorable.

4. Questions diverses :

Adhésion à l'appel fait pour une modernisation urgente de la ligne ferroviaire existante entre Bordeaux et Irun...appui sans réserves de cet appel

TSE pour financement LGV...opposition à l'instauration de cette taxe

Une motion regroupant les deux thèmes sera envoyée....dès confirmation que notre commune est dans le périmètre de la TSE

Concert du 22 avril à Apairi : rappel de cet événement organisé par le comité des fêtes.

Les différents sujets de sécurité, déviation, parking seront prévus et traités.

La séance est levée à 21h30

Le Maire, Arno Gastambide

